

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Direction des grands travaux

Centre architecture, espaces publics et paysages

Marché N° 08312U du 2 octobre 2008

EYSINES

Réalisation du cimetière Bois Gramond

Lot 1 : Fondations – gros œuvre

AVENANT N° 1

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n° portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par La CUB

D'une part,

Monsieur Joël BOTTEMANNE, agissant au nom et pour le compte de la Société GT Construction dont le siège social est situé Espace Phare – 15 rue Laplace – BP 80295 – 33697 Mérignac cedex,

D'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Le marché n° 08312U notifié le 8 octobre 2008 a été confié à la société GT Construction pour réaliser le lot 1 : fondations – gros œuvre de l'opération de réalisation du Cimetière Bois Gramond à Eysines, pour un montant de 235.665,29 € HT soit 281.855,69 € TTC.

Le principe de chauffage retenu après négociation était de type aérothermie. Il s'avère aujourd'hui que la pompe à chaleur air-eau génère une nuisance sonore très importante et inappropriée en raison de la vocation des lieux.

Le remplacement de cette pompe à chaleur air-eau par une pompe à chaleur eau-eau est la solution technique envisagée permettant de résoudre les désagréments sonores. Ce changement conduit à passer du principe d'aérothermie à un principe d'aquathermie, réalisable en augmentant la profondeur des différents bassins pour

optimiser techniquement cette solution. Le coût constructif de ce changement s'élève à 14.491,79 € HT soit 17.332,18€ TTC.

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de cette modification dans le cadre du marché.

2. MODIFICATIONS APPORTEES AU MARCHE

2.1. – Nature

Les adaptations apportées en cours de travaux, portent sur la réalisation des prestations complémentaires mentionnées sur le devis annexé au présent avenant.

2.2. – Incidence financière

La prise en compte de cette modification technique porte le montant du marché initial de 281.855,69 € TTC à 299.187,87 € TTC ;

3. PIECES JOINTES

Le devis joint au présent avenant est considéré comme contractuel.

4. AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant n°1, les autres clauses du marché 08312U demeurent applicables.

Fait à Bordeaux,
Le

Pour la Société GT Construction,
Joël BOTTEMANNE,

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,
La personne habilitée par le Pouvoir
Adjudicateur,
Michèle Iste,